

Assiduité de l'élève

Préambule

Normalement, la présence de l'élève aux classes accroît son rendement et augmente son taux de réussite. Le droit à l'éducation implique nécessairement la responsabilité de se présenter assidûment en classe.

Énoncé de la politique

Tout élève inscrit à l'école Boréal a l'obligation d'être assidu en classe. Tout comportement contraire à ces attentes doit être motivé.

Directives générales

1. Toute forme d'indisposition ou de soins rattachés à la santé sont des absences justifiées.
2. Les parents et les élèves sont encouragés à prendre leur rendez-vous médicaux, dentaires ou autres en dehors des heures régulières de cours.
3. Tout élève absent d'un cours est responsable de faire le suivi de ce qu'il a manqué en classe.
4. Les parents communiqueront à l'école la raison de l'absence de leur enfant en téléphonant au secrétariat de l'école (791-0200) avant 9h15 .
5. La direction de l'école discutera avec l'élève concerné, l'enseignant et ses parents de tout problème d'assiduité. Si le problème d'assiduité ne se résout pas, le cas sera référé au Conseil scolaire.

